



RÈGLEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION CIHAM-MSH LYON ST-ÉTIENNE

Pour les ouvrages disponibles dans [le catalogue](#) du centre de documentation, le prêt est autorisé (4 ouvrages maximum, 3 semaines maximum) :

- aux membres statutaires ou associés du CIHAM ;
- aux doctorants du CIHAM ou du laboratoire ARAR ;
- aux étudiants des masters « Mondes médiévaux », « Cultures de l'écrit et de l'image » (avec suivi d'un membre du CIHAM), « Archives » ou « Humanités numériques » ;
- aux chercheurs ou enseignants-chercheurs (sur présentation d'un justificatif).

Sont exclus du prêt : sources, usuels, périodiques, mémoires et thèses.

En cas de non-retour d'un ouvrage dans le délai imparti, suspension d'emprunt jusqu'au retour.

RÈGLEMENT FONDS DOCUMENTAIRE CIHAM-UNIVERSITÉ LYON 3

Pour les ouvrages disponibles dans [le catalogue](#) université Lyon3, le prêt est autorisé (5 ouvrages maximum) :

- aux membres statutaires ou associés du CIHAM pour une période de 28 jours ;
- aux doctorants du CIHAM et du laboratoire ARAR pour une période de 28 jours ;
- aux étudiants des universités Lyon 2 et Lyon 3 ou de l'ENS de Lyon pour une période de 14 jours sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'identité.

Sont exclus du prêt les mémoires et thèses consultables sur place (reproduction des sommaires, tables des matières et bibliographies autorisée).

Emprunts et retours obligatoirement auprès d'[Adèle Poncet](#).

Possibilité de prolonger la période d'un emprunt par mail ou téléphone une seule fois.

Pour les retours, des mails de relance sont envoyés automatiquement par le logiciel du centre :

- en cas de non-retour d'un ouvrage dans le délai imparti, suspension d'emprunt jusqu'au retour ;
- si la période de non-retour se prolonge, risque d'interdiction d'emprunt dans toutes les bibliothèques universitaires ;
- en cas de perte ou de dégradation d'un ouvrage, l'emprunteur est tenu de rembourser au prix d'achat neuf.

Pour le personnel enseignant muni de clefs, lors d'un emprunt ou d'un retour en dehors des heures d'ouverture, laisser un mot sur le bureau avec nom de l'emprunteur, titre, code-barres de l'ouvrage et date de retour souhaitée (papier et stylos disponibles...).

Les salles de lectures peuvent accueillir jusqu'à 18 personnes.